

Département des analyses

Décision n° 2016-3 ORG en date du 5 janvier 2016 du directeur du département des analyses portant délégation de signature au sein du département des analyses

Le directeur du département des analyses,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-18,

Vu la délibération n° 2015-108 ORG en date du 22 octobre 2015 portant nomination du directeur du département des analyses, telle que précisée par la délibération n° 2015-151 ORG en date du 16 décembre 2015,

Vu la décision du Président de l'Agence n° 2016-1 ORG prise ce jour, portant délégation de signature,

Décide :

Article 1er - Délégation est donnée à Mmes Adeline MOLINA, directrice adjointe du département des analyses, Corinne BUISSON et Nathalie MÉCHIN, chefs de section, à l'effet de signer, au nom du directeur du département des analyses, tous actes et décisions relatifs au fonctionnement et aux missions du département, y compris les rapports d'analyses.

- Article 2 La décision nº 2015-3 ORG en date du 27 janvier 2015 de la directrice par intérim du département des analyses portant délégation de signature est abrogée.
- Article 3 -La présente décision prend effet à compter de ce jour.
- Article 4 La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Châtenay-Malabry, le 5 janvier 2016,

Le directeur du département des analyses

Antoine COQUEREL